

ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE

2023-2024



École du Grand-Chêne
27, rue du Plateau
Sainte-Julie, (Québec) J3E 2X9
(450) 645-2343

Adresse courriel : grand-chene@cssp.gouv.qc.ca
Site Web : www.dugrandchene.cssp.gouv.qc.ca

Horaire de l'école

Préscolaire

Avant-midi

8 h 30 à 11 h 55

Après-midi

13 h 15 à 14 h 42

Primaire (*incluant les classes d'enseignement spécialisé*)

Avant-midi

8 h 30 à 11 h 55

Après-midi

13 h 15 à 15 h 40

Service de garde

Ouverture

7 h 00

Fermeture

18 h 00

Secrétariat

Avant-midi

8 h à 12 h

Après-midi

13 h à 16 h

Règles de conduite

Légende

m Avis mineur

M Avis majeur

M ou m Avis donné selon l'évaluation de la situation par l'intervenant.

Interagir de façon harmonieuse

⇒ Respect de soi

- 1- (m) Je porte des vêtements convenant à une maison d'éducation (par exemple blouse ou chandails non écourtés et recouvrant l'épaule, jupe et short recouvrant minimalement jusqu'à mi-cuisse ou autre). Les vêtements et accessoires à caractère violent ou sexiste sont interdits.
- 2- (m) Je suis à l'heure à l'école afin de bénéficier de tout l'enseignement auquel j'ai droit. **Un avis de retard entraîne la perte d'1 point non récupérable.**

⇒ Respect des autres

- 3- (M m) Je respecte les consignes demandées par tout le personnel de l'école en faisant preuve de politesse.
- 4- (M m) Je respecte les autres en paroles : dans mon attitude et mon langage, je suis poli envers tous, je m'adresse aux autres sans crier, sans utiliser de surnoms ni de paroles blessantes et cela, en tout lieu, incluant les médias sociaux et le transport scolaire.
- 5- (M m) Je respecte les autres en gestes : j'exclus les gestes de violence (bataille, geste impulsif ou vulgaire, intimidation, lancement de balle de neige ou autres projectiles etc.) en tout lieu. Toute infraction incluant celles sur les médias sociaux et le transport scolaire sera prise en considération.

- 6- (M m) Tout autre comportement jugé inadéquat par un membre du personnel de l'école pourra entraîner un manquement.

***En cas d'une situation d'intimidation ou de violence, se référer au protocole.**

⇒ **Respect de l'environnement**

- 7- (M m) Je prends soin du matériel et du mobilier mis à ma disposition (pupitre, chaise, table, manuels, instruments de musique, jeux, etc.).
- 8- (m) Je prends soin de la nature qui m'entoure et je jette mes déchets dans le bac approprié.
- 9- (m) Je joue dans les aires de jeux permises en respectant les règles établies.
- 10- (m) L'utilisation d'accessoires de divertissement électroniques est interdite à l'école sauf lors d'activités spéciales avec l'autorisation d'un adulte de l'école et des parents. (ex : *cellulaire, dérivés lecteurs de musique ou vidéo, jeux électroniques, etc.*). Tout jeu de la maison incluant des ballons est aussi interdit à moins d'une activité le permettant.

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- Si lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant le nécessite;
- Si l'état de santé d'un élève le requiert*;
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction pourrait être imposée à l'élève.

Déplacement sécuritaire

11-(m) Lors des entrées durant la journée de classe, je me dirige sans tarder vers l'école et j'entre calmement. Tout retard pourrait entraîner une perte de point(s).

Lors des sorties vers la cour d'école, je m'y dirige aussi calmement.

12-(m) Durant les heures de classe, je circule en silence dans l'école. Aux autres moments de la journée, je dois circuler calmement.

13- (M m) Je respecte les règles de sécurité dans la cour d'école en tout temps.

Utilisation du matériel technologique

14-(M) Le logiciel Teams est un logiciel employé à des fins pédagogiques uniquement. Son utilisation en dehors de cette fonction (ex : clavardage...) sans autorisation préalable est interdite en tout temps.

Fonctionnement des conséquences

- 1- Au départ, tu as 100 points. Pour chaque manquement aux règles de vie, tu perdras des points selon la gravité de l'acte posé, la fréquence et l'importance de la règle. De manière générale, un manquement mineur enlève 3 points et un manquement majeur 5 points.
- 2- Si tu as conservé 81 points ou plus au cours de l'étape, tu pourras participer à l'**activité récompense** qui aura lieu à la fin de l'étape.
- 3- Si tu oublies de faire signer ton agenda à la suite d'un manquement, tu perdras 3 points supplémentaires.
- 4- Avec un avis majeur, l'élève rencontrera un intervenant et fera un travail de réflexion en lien avec le code de vie ou tout autre travail pertinent demandé. Une retenue sera aussi appliquée.

Rachat de points perdus

Afin de pouvoir te reprendre, tu peux racheter des points perdus par un geste de réparation :

- a) Tu peux racheter un maximum de trois points par semaine et un maximum de 6 points durant l'étape.
- b) Le rachat doit se faire au niveau de la règle enfreinte sauf pour les infractions majeures où il n'y a aucun rachat possible.

- c) Si tu as perdu des points au cours de la semaine et que tu veux les racheter, le rachat doit se faire dans un délai de trois jours d'école suivant l'avis. À ce moment, tu dois en aviser ton enseignant. Le geste de réparation doit être en lien avec la règle que tu as enfreinte.

Liste de gestes de réparation suggérés

Avant de faire tout geste de réparation, je m'explique calmement, je parle de mes sentiments et je présente mes excuses.

- ⇒ Je fais une surprise agréable à la personne à qui j'ai fait du tort (lettre écrite ou carte).
- ⇒ Je rends service à la personne que j'ai blessée ou offensée.
- ⇒ Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que j'ai provoqués.
- ⇒ Je prépare un exposé ou un petit texte sur un thème en lien avec l'infraction que j'ai commise.
- ⇒ Je prépare une affiche en lien avec mon manquement à la règle, je la fais approuver et je la place à la vue.
- ⇒ J'évite de me placer à côté de celui ou celle avec qui je dérange (dans le rang, dans la classe) pendant un certain temps.
- ⇒ J'assume une tâche communautaire de nettoyage ou de rangement en lien avec l'infraction commise.
- ⇒ J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers ou autres déchets sur la cour ou dans le corridor.
- ⇒ Je remplace le matériel que j'ai endommagé, brisé ou volé.
- ⇒ Je me place à la fin du rang quand je prends l'autobus pour la prochaine semaine.
- ⇒ Autres suggestions applicables en lien avec le geste posé et qui devront être acceptées par un responsable de l'école.

CONSIGNATION DES MANQUEMENTS

[illegible]

[illegible]